

Contre les attaques de la direction, la mobilisation est la seule solution !

VIGS en grève !

Une vingtaine de salariés de VIGS, se sont mis en grève lundi et mardi dernier, pour protester contre les augmentations de salaires insignifiantes de la direction de VIGS qui proposait 0,75% d'AG (soit 15€ brut sur un salaire de 2000€) et 0,25% d'AI pour 1 salarié sur 6, ce qui représente à Sochaux 13 salariés. Certains syndicats ont signé cet accord de la honte.

En deux jours de grève seulement, les grévistes ont réussi à faire reculer la direction de VIGS et à rendre caduques les signatures des autres syndicats. Ils ont obtenu une augmentation de 30€ brut. Cette grève confirme que lorsque les salariés réagissent collectivement, aucun accord, même signé, ne peut s'appliquer. Dans le cas présent, ce sont les grévistes qui ont permis que l'accord salarial de VIGS soit quelque peu amélioré.

Un grand Bravo à eux ! Une preuve de plus, que seul le combat collectif permet d'obtenir des avancées !

ISS

La direction d'ISS et de Stellantis, ne voulaient pas fournir des bouteilles d'eau aux salariés d'ISS. Après l'intervention des délégués CGT, auprès des deux directions, les délégués CGT, ont obtenu que le code du travail soit appliqué et respecté, en permettant aux salariés d'ISS d'avoir enfin des bouteilles d'eau.

La CGT revendique l'égalité de traitement entre tous les salariés, PSA/Sous-traitants, CDI/Intérimaires, Femmes/Hommes. Si vous rencontrez des difficultés aux postes contactez vos délégués CGT.

Vérifiez vos fiches de payes !



En peinture et au ferrage, lors de l'annulation du samedi 20 février 2021, la **prime de prévenance tardive aurait dû être versée**. Or dès la réception de leur fiche de paie, de nombreux salariés se sont rendus compte qu'ils ne l'avaient pas perçue.

Après intervention de nos délégués auprès des directions concernées, celles-ci reconnaissent leurs erreurs et s'engagent à la payer aux salariés sur la paie d'avril, à vérifier...

En cas de doute, ou de non-paiement de cette prime n'hésitez pas à contacter vos délégués CGT. Nous interviendrons pour faire respecter vos droits !

Elections TPE 2021, la CGT en tête !

Les résultats de l'élection des représentants des salarié(e)s des très petites entreprises et des particuliers employeurs, qui s'est déroulée du 22 mars au 6 avril ont été proclamés ce vendredi 16 avril 2021.

CGT (hors Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy)	26,31%
CFDT	16,46%
UNSA	15,89%
FO	13,84%
CFTC	5,90%
SOLIDAIRE	4,27%
CFE-CGC	3,85%

Le résultat de ces élections sera additionné à ceux obtenus dans les entreprises entre 2017 et 2020, et participera à mesurer le poids des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches et sur les territoires. Cela permettra par exemple de déterminer quelles organisations syndicales peuvent négocier les conventions collectives, ainsi que leurs poids respectifs ; autrement dit, plus vous votez pour la CGT et plus vous donnez de la force à nos revendications.

CSE Extra du 15 avril 2021 !

Lors du CSE extraordinaire du 15 avril 2021, la direction annonce encore **une semaine de H- (du 19 au 23 avril), pour le système 1, sauf CPL quais qui s'ajuste selon l'activité.**

Emboutissage	G1			G2		
	TA	TB	TN	TA	TB	TN
Lundi 19 avril 2021		H-				
Mardi 20 avril 2021			H-		H-	H-
Mercredi 21 avril	H-					
Jeudi 22 avril 2021				H-		

La direction a mis en place la modulation des horaires de travail pour faire supporter aux salariés, alors qu'ils n'en sont pas responsables, les aléas de son organisation de la production en flux tendu, avec **les conséquences des pertes de salaires pour tous et des intérimaires qu'elle renvoie à pôle emploi en arrêtant leur contrat plus tôt avec la "souplesse moins". C'est scandaleux !** Mais n'oublions pas que la direction a mis en place cette flexibilité sous couvert d'accords d'entreprises et que tous les autres syndicats les ont signés.

La CGT revendique :

- ➔ La suppression des compteurs H+/H- et de toute flexibilité des horaires de travail
- ➔ Le paiement à 100% par Stellantis des jours non travaillés pour tous les salariés, intérimaires et ceux des sous-traitants inclus.
- ➔ Le maintien de l'emploi de tous les intérimaires, y compris en cas d'aléas de production.

L'œil de l'aigle, pour une gestion rapace des postes !



En peinture, le contrôle qualité se faisait avec des salariés. Ils avaient pour mission de contrôler les défauts de peinture, et le cas échéant d'envoyer les caisses en retouche. La direction va supprimer ces 6 postes pour mettre en place un robot nommé « Eagle Eyes ». Ce robot, détecteur de défauts, va encore servir l'appétit des actionnaires, et mettre sur la touche 6 salariés.

La CGT n'est pas contre le progrès technologique mais quand celui-ci ne supprime pas de postes.

Emplois sacrifiés sur l'autel des profits ?

Toutes les semaines, nous apprenons des suppressions d'équipes, de postes et d'emplois dans divers secteurs de l'usine (50 emplois menacés à l'emboutissage et 6 postes en peinture etc... A la RD2 aussi on supprime à tout va !) Lorsque l'on constate le manque criant d'effectif à Sochaux, on se demande si ceux et celles qui prennent les décisions, travaillent dans la même entreprise que nous ?!

Cette casse de l'emploi doit s'arrêter ! Il est temps de se partager le travail entre tous. Nous devons réagir collectivement pour protéger nos emplois.

La réduction du temps de travail permettrait de travailler moins pour travailler tous. Il en va aussi de l'avenir des emplois pour les générations futures.

La CGT revendique, qu'aucun emploi ou poste ne soit supprimé, que chaque départ soit remplacé par un CDI Stellantis, et que cessent les pressions sur les salariés pour quitter l'entreprise.

Télé magouille, ils s'en mettent plein les fouilles !

L'accord NEA (New E Agility) soumis à la signature n'a pas rencontré le succès escompté pour la direction, pour autant cet accord a été signé par la majorité des organisations syndicales.

La CGT n'a pas signé ce recul qui cadre notamment le télétravail et qui ne correspond pas à l'attente des salariés ! Et ne prenant pas en compte les frais liés au télétravail.

Pour la CGT le télétravail ne doit pas être forcé et doit rester sur la base du volontariat ! Le travail depuis son domicile doit se faire dans de bonnes conditions pour cela l'employeur doit participer aux frais que celui-ci implique. Et il ne doit pas couper les salariés du lien social avec l'entreprise !

